



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Cinquième Commission
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2004-2005

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général*

1. On trouvera présenté ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, visé par les directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution 42/211 du 21 décembre 1987. Comme indiqué dans l'annexe au présent rapport, ces éléments de dépense s'élèvent au total à 23 020 100 dollars. Le total des montants indiqués dépasse de 1 420 100 dollars le montant autorisé (21,6 millions de dollars) du fonds de réserve¹. À ce stade, la Cinquième Commission ne s'est pas encore prononcée formellement en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme et prévisions révisées correspondantes dont elle est saisie. En conséquence, l'état récapitulatif a été établi sur la base de la valeur totale des rubriques correspondantes sur lesquelles la Commission doit se prononcer. Compte tenu de l'objet des procédures énoncées au paragraphe 6 de la partie C de l'annexe à la résolution 42/211 régissant le fonds de réserve, il est proposé des ajustements que la Cinquième Commission pourrait examiner, de façon à être en mesure de recommander un montant global de dépenses qui resterait dans les limites fixées pour le fonds de réserve.

2. En formulant ces propositions, la partie B de l'annexe à la résolution 42/211 concernant la période couverte et l'utilisation des ressources du fonds de réserve a été dûment prise en considération. Il est donc entendu que le fonds de réserve doit être utilisé avec économie, de manière à ne pas l'épuiser avant la fin de la période couverte, mais qu'il ne faudrait pas fixer de limites à la proportion des ressources du fonds pouvant être utilisées au cours d'une année donnée. Les suggestions avancées dans le présent document tiennent compte des recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et vont au-delà

* Le présent document est publié comme le prévoient les directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution 42/211 du 21 décembre 1987.

¹ Résolution 57/280 de l'Assemblée générale.



de la nécessité immédiate de ramener le montant total des dépenses supplémentaires envisagées en deçà du montant fixé dans l'esquisse budgétaire. Si toutes ces propositions étaient acceptées, le montant total des dépenses à imputer sur le fonds de réserve à la présente session de l'Assemblée pourrait être ramené à 15 150 800 dollars, de sorte qu'un solde de ressources du fonds de réserve resterait disponible pour financer les initiatives que l'Assemblée pourrait approuver à la reprise de sa cinquante-huitième session et à sa cinquante-neuvième session. À cet égard, on rappellera qu'il faudra peut-être engager en 2004 des dépenses importantes occasionnées par les nouveaux arrangements à prendre concernant le Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés.

**Recommandations initiales du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires (3 310 800 dollars)**

3. Le Comité consultatif a déjà recommandé des réductions d'un montant de 3 225 400 dollars (A/58/7/Add.5) au titre de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. Il a également recommandé une réduction de 85 400 dollars (A/58/7/Add.19) au titre du rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il est proposé que la Cinquième Commission adopte ces recommandations lorsqu'elle examinera les dépenses à imputer sur le fonds de réserve.

**Financement du coût des services de conférence
au moyen des ressources existantes (1 515 600 dollars)**

4. En examinant les prévisions de dépenses dans le cadre de l'état récapitulatif en vue de mettre en évidence les possibilités de financement au moyen des ressources existantes et de report, on a étudié les éléments services de conférence des différentes rubriques, étant donné qu'ils représentent le gros des dépenses supplémentaires totales à prévoir et qu'ils ont été calculés sur la base du coût intégral.

5. On estime qu'une gestion avisée et intégrée des ressources allouées pour l'interprétation et un échelonnement judicieux du calendrier des conférences et des réunions permettraient de financer à l'aide des ressources existantes 1 515 600 dollars des dépenses d'interprétation.

6. L'analyse de la situation dans le domaine du traitement de la documentation a fait apparaître une situation différente. Vu le volume de la documentation à traiter durant l'exercice biennal en cours (2002-2003), il n'y a eu aucune réduction de la charge de travail par rapport aux exercices précédents. On estime que le volume de travail initial prévu pour l'exercice biennal 2004-2005 dans le projet de budget-programme sera comparable à celui de 2002-2003. Par conséquent, le volume de travail envisagé au titre de la documentation en sus de celui initialement programmé entraînerait une dépense supplémentaire pour laquelle aucune ressource n'est disponible au chapitre 2 du projet de budget-programme.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées
par le Conseil économique et social (578 300 dollars)**

7. Ces prévisions révisées portent sur trois éléments que la Cinquième Commission pourrait réexaminer. Le premier concerne la résolution 2003/60 du

Conseil économique et social relative à l'administration publique et au développement. Le Département des affaires économiques et sociales a confirmé que le montant estimatif de 58 300 dollars que nécessite l'application de la résolution peut, tout bien considéré, être financé au moyen des crédits demandés au chapitre 9 du projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 2004-2005.

8. Le deuxième élément à réexaminer concerne la décision 2003/264 relative au Forum social. Il a été établi que les coûts de cette activité pourraient aller de zéro à 326 200 dollars, avec une option intermédiaire de 12 800 dollars, selon que le Forum se réunirait pendant les sessions de la Sous-Commission, en dehors de celles-ci ou immédiatement avant ou après, respectivement. Il est proposé que l'Assemblée générale invite le Conseil économique et social à prendre les dispositions voulues pour que le Forum se réunisse en même temps que la Sous-Commission, ce qui entraînerait une réduction de 326 200 dollars des ressources à prévoir.

9. Le troisième élément concerne la décision 2003/269 du Conseil relative à l'organisation des travaux de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme. On a estimé qu'un montant de 193 800 dollars serait nécessaire au chapitre 2 pour assurer le service des séances supplémentaires de la Commission à sa cinquante-neuvième session en 2004. Si l'Assemblée invite le Conseil économique et social à réexaminer sa décision 2003/269 en vue de renoncer aux réunions supplémentaires de la Commission des droits de l'homme, les dépenses à prévoir pourraient être réduites de 193 800 dollars.

Rapport du Comité spécial de la Charte (2 357 600 dollars)

10. Il est rappelé qu'avant que la Sixième Commission n'adopte le projet de résolution A/C.6/58/L.18, dans lequel l'Assemblée encouragerait le Secrétaire général dans ses efforts persistants pour réduire le retard dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, le Secrétaire général avait proposé de supprimer cette activité dans le projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 2004-2005. Étant donné le libellé particulier du projet de résolution A/C.6/58/L.18, qui n'exige ni ne demande la poursuite de la publication du *Répertoire*, la Commission pourrait se demander s'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au budget ordinaire pour la poursuite de cette activité.

Travaux de construction à Nairobi (107 000 dollars)

11. On se souviendra que ce projet, relatif aux installations de conférence à Nairobi, doit être financé pour partie au moyen des intérêts perçus et pour partie à l'aide de crédits demandés au chapitre 33. Un examen récent du solde disponible du compte des travaux de construction en cours fait apparaître un montant additionnel de 107 000 dollars correspondant à des intérêts récemment crédités au compte. Outre le montant de 913 000 dollars d'intérêts qu'il était initialement envisagé d'utiliser, il est maintenant proposé d'accroître de 107 000 dollars le montant à utiliser. De ce fait, le crédit supplémentaire de 1 139 000 dollars que l'on demandait initialement d'ouvrir au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2004-2005, par prélèvement sur le fonds de réserve, pourrait être réduit d'un montant correspondant de 107 000 dollars. Ceci serait sans préjudice pour le projet, étant donné que le même montant total des ressources disponibles serait le même si l'on

modifiait comme il est envisagé la part des ressources provenant des intérêts perçus et celle des ouvertures de crédits.

Autres ajustements possibles

12. Les autres activités supplémentaires ont été examinées pour établir s'il était possible d'en reporter ou d'en financer au moyen des ressources disponibles. Même s'il peut exister des possibilités d'éliminer certaines rubriques relativement mineures en les finançant autrement, au moyen de ressources extrabudgétaires, ou si la Cinquième Commission rejetait les propositions du Secrétaire général pour des raisons de principe, de telles considérations semblent outrepasser le champ de l'examen envisagé dans la résolution 42/211 de l'Assemblée générale. En conséquence, les propositions du Secrétaire général pour réduire les montants supplémentaires sont limitées à celles indiquées plus haut, et peuvent être récapitulées comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Recommandations initiales du Comité consultatif	3 310 800
Financement des coûts des services de conférence au moyen de ressources existantes.	1 515 600
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social	578 300
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.	2 357 600
Travaux de construction à Nairobi	107 000
Total	7 869 300

Solde du fonds de réserve pour faire face aux besoins futurs

13. Si la Cinquième Commission approuve les propositions ci-dessus, le solde disponible du fonds de réserve, sur le montant initial de 21,6 millions de dollars, s'établira à 6 449 200 dollars, après imputation d'un montant de 15 150 800 dollars.

Recommandation

14. Une fois opérée la réduction proposée (7 869 300 dollars) des dépenses éventuellement imputables sur le fonds de réserve, le montant total de 15 150 800 dollars sera inférieur au solde disponible du fonds de réserve. Conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 42/211, la Cinquième Commission peut à présent recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme, à savoir (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant à imputer sur le fonds de réserve</i>
1 Politique, direction et coordination d'ensemble	1 596,4
2 Assemblée générale et gestion des conférences	10 776,3
3 Désarmement	254,2
9 Affaires économiques et sociales	162,1
29D Bureau des services centraux d'appui	744,8
29E Administration (Genève)	320,8
29F Administration (Vienne)	107,9
29G Administration (Nairobi)	60,6
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	1 032,0
34 Contributions du personnel	95,7
Total des dépenses	15 150,8

Annexe

Propositions et modifications concernant le fonds de réserve

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Propositions dont la Cinquième Commission est saisie</i>	<i>Suggestions d'ajustement</i>	<i>Coûts à imputer sur le fonds de réserve</i>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 et à la reprise de cette session (A/C.5/58/10 et A/58/7/Add.8)	891,3	(624,1)	267,2
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (A/C.5/58/18 et A/58/7/Add.13)	2 357,6	(2 357,6)	—
Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres (A/58/397 et A/58/7/Add.5)	7 966,0	(3 225,4)	4 740,6
Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/58/530 et A/58/7/Add.6)	1 139,0	(107,0)	1 032,0
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/C.5/58/17 et A/58/7/Add.14)	1 893,3	(517,7)	1 375,6
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/58/544 et A/58/7/Add.10)	331,3	—	331,3
Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (A/C.5/58/24 et A/58/7/Add.20)	234,7	—	234,7
Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés (A/C.5/58/25 et A/58/7/Add.21)	763,5	(137,3)	626,2
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/58/22 et A/58/7/Add.16)	347,0	(41,4)	305,6
Incidences administratives et financières du rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/58/27 et A/58/7/Add.19)	1 589,9	(85,4)	1 504,5
Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/C.5/58/31)	1 725,4	(386,7)	1 338,7
Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/C.5/58/32)	3 781,1	(386,7)	3 394,4
Total	23 020,1	(7 869,3)	15 150,8